



UPML

Le Bulletin

UNION PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS EXERÇANT À TITRE LIBÉRAL DANS LA RÉGION RHÔNE-ALPES

BRÈVES

INAUGURATION

28 juin 1995 : l'UPML Rhône-Alpes inaugurerait son siège, dans le 6ème arrondissement à Lyon. C'était l'anniversaire de sa création.

NOTRE ADRESSE

UPML Rhône-Alpes : Mme Louvet
20 rue Barrier 69006 Lyon
Tél 72 74 02 75 • Fax 72 74 00 23
Heures d'ouverture du secrétariat :
9h00 / 11h30 • 14h30 / 17h00

SIGNIFICATION DU LOGO

Nous avons choisi comme logo, un arbre à 8 branches symbolisant les 8 départements Rhône-Alpins, avec, en trame de fond, la carte de notre région.
Le vert symbolise l'espérance que nous avons placée dans l'organisation la plus représentative des médecins libéraux exerçant leur pratique en ville, mais aussi, ne l'oublions pas, dans les secteurs privés hospitaliers. J.C.

Éditorial

Dr Yves GRILLET • Président de L'UPML Rhône-Alpes

Votre union, l'Union Rhône-Alpes des médecins libéraux, installée voilà bientôt deux ans, en juin 94, a décidé de s'adresser deux fois par an à tous ses membres.

À la délicate période d'installation et de mise en route, ont succédé les premiers travaux et les premières réalisations :

■ Huit commissions dont vous trouverez la liste dans ce bulletin sont au travail et comme il est impossible de rapporter l'intégralité de leurs travaux, chaque bulletin mettra en exergue de façon synthétique et à tour de rôle le travail de 2 ou 3 de ces 8 commissions.

■ De la même façon, vous ferez progressivement connaissance au fil des numéros avec l'ensemble des 80 élus de la région.

■ Dans ce numéro, sont rappelées les vastes prérogatives et missions des unions régionales de médecins libéraux, bien distinctes du rôle et des missions de l'ordre et des syndicats. Il est sans doute utile de rappeler que l'Union Rhône-Alpes est une des plus importantes de France avec plus de 10.000 membres et un budget supérieur à 5 Millions de francs. Vous êtes en droit d'exiger de savoir comment est utilisé ce budget : la rubrique "où passe votre argent" sera régulière.

■ Bientôt, la communication entre l'Union et ses membres profitera de l'apport du serveur informatique et télématique. Fruit du travail de la commission informatique, il se veut un lieu d'échange d'informations, s'enrichissant de vos remarques et de vos suggestions. Il vous permettra d'être informés en temps réel dans l'intervalle de parution des bulletins (fruit du travail de la commission communication).

■ Vous trouverez dans ce numéro l'exposé des travaux de la commission "Maintien à domicile des personnes dépendantes et semi-dépendantes", qui, après une première enquête – à laquelle vous avez été près de 2.500 à répondre – poursuit une action importante pour l'ensemble de la médecine libérale. Les résultats de cette enquête seront publiés à l'automne.

■ La commission des "Urgences" a également, par voie d'enquête, recueilli vos avis. Nous vous remercions d'avoir une nouvelle fois très largement répondu (plus de 2.000). Les résultats de cette enquête seront également publiés à l'automne. Cette commission a été associée à la campagne du bon usage du centre 15 dont Rhône-Alpes était une région pilote .../...

SOMMAIRE

• 2 / 3 • ACTUALITÉ

COMPTE RENDU de la conférence des présidents (Y. Grillet)
UN NOUVEAU RÔLE en 96 dans les ordonnances Juppé (J. Caton)
LES COMMISSIONS : Agenda

• 4 / 5 • VOTRE UNION

LE BUREAU ET LES COLLÈGES : Composition et Agenda
LES 80 MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE
LES UPML : Légitimité, Représentativité, Indépendance (B. Rougier)

• 6 / 7 • COMMISSIONS

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX
Informatique (B. Muller)
Dépendance (E. Olaya)
Urgence (R. Gotteland)

• 8 •

OÙ PASSE VOTRE ARGENT ?
(J.P. Donzel & J.F. Mazoyer)
AIDE AUX PROJETS (E. Roueff)
RUBRIQUE COURRIER (J. Bancet)

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES UNIONS RÉGIONALES

À l'issue des trois réunions, dont deux à Lyon, les présidents des Unions des Médecins Libéraux ont fait paraître unanimement, toutes tendances syndicales représentées et confondues, le communiqué de presse suivant :

La conférence des Présidents des Unions régionales des Médecins Libéraux s'est réunie symboliquement à Marseille ce jour (4 mai 1996) par solidarité avec leurs confrères de la région PACA qui, depuis 2 ans, attendent des élections.

INSTITUTION MISE EN PLACE par la Loi du 4 janvier 1993 dont les présidents représentent les 120.000 médecins libéraux Français est très représentative des diverses sensibilités.

Les prérogatives très larges des Unions ont suscité une adhésion massive et un espoir auprès de nos confrères.

L'ART 2 DU DÉCRET du 14 décembre 1993 stipule que ces initiatives pourront être les suivantes :

- a) Analyses et études relatives au fonctionnement du système de Santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'épidémiologie et à l'évaluation des biens médicaux.
- b) Coordination avec les autres professionnels de Santé.
- c) Information et formation des médecins et usagers.

Force est de constater que la réforme actuelle et ses initiateurs n'ont pris aucun

contact avec les Présidents et n'ont pas donné aux Unions la place qui leur revient dans le système de santé jusqu'à ce jour.

- Nous n'avons ni mission, ni mandat d'être un organisme de répression
- Nous n'acceptons pas de n'être qu'un payeur (ex : FMC régionale)
- Nous n'acceptons pas de n'être qu'un outil au service d'autres institutions (URCAM, DRASS)
- Nous n'avons pas pour mission de n'être qu'une simple boîte aux lettres ou une Caution de la Conférence Régionale.

"Nous devons être décideurs et acteurs de la politique de Santé régionale qui concerne la médecine libérale".

- Nous n'acceptons pas une mission de figurant (ex ANAES) tout en étant complètement absents de la nouvelle agence régionale de l'hospitalisation.

NOS ÉLECTEURS, nos Assemblées, n'accepteront pas de nous laisser jouer ces rôles.

C'est pour cette raison que nous sollicitons à travers le cahier des charges que nous allons élaborer et remettre au Gouvernement, notre vraie place dans le système de santé.

pilotage du SROSS, elle a désigné ou désignera ses représentants au sein des conférences sanitaires de secteur, des comités techniques régionaux (COTER), de l'actuelle conférence régionale de santé. L'Union est régulièrement en contact avec la DRASS, les échelons régionaux des organismes de Sécurité Sociale, le Conseil Régional, etc...

■ Pour autant, la situation n'est pas idyllique et les unions n'ont pas encore le rôle qu'elles méritent notamment en matière décisionnelle. Ce pouvoir, il va falloir le conquérir en luttant contre les décisions injustes pour la médecine libérale, mais aussi en étant une force de proposition constructive

VOICI LES GRANDES LIGNES DES PROPOSITIONS

- 1 NOUS DEVONS être associés et consultés lors de l'élaboration des décrets
- 2 NOUS DEVONS être associés à la conception, à l'analyse, aux conclusions et à la mise en oeuvre des actions de la future Conférence Régionale de Santé
- 3 EN AUCUN CAS nous ne pouvons être absents de la Conférence Nationale
- 4 NOUS DEVONS être décideurs et acteurs de la politique de Santé régionale qui concerne la médecine libérale
- 5 LES MÉDECINS LIBÉRAUX doivent détenir la possibilité d'adresser aux Unions leurs données, de disposer de médecins DIM, et de faire des études spécifiques et complémentaires des missions des Caisses et de l'Etat.
- 6 NOUS VOULONS jouer pleinement notre rôle d'expertise dans les décisions prises par le CROSS avant toute décision préfectorale.
- 7 NOUS EXIGEONS d'être un partenaire à part entière, décideur et acteur avec les URCAM
- 8 ANAES : nous voulons être représentés à hauteur de notre représentativité tant au niveau National que Régional, le cas échéant,
- 9 NOUS VOULONS participer à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation
- 10 FMC : nous exigeons une clarification de notre place dans la FMC régionale, définie actuellement de manière arbitraire.

et innovante pour rendre à la médecine libérale un pouvoir à la hauteur des services qu'elle rend à la population.

■ En ces périodes de fortes turbulences liées à la promulgation des ordonnances et aux tentatives de division de la médecine libérale, l'Union maintiendra le cap, au mieux des intérêts de tous les médecins libéraux, et de la majeure partie de la population Rhône-Alpes qui leur font confiance.

Dr Yves Grillet
Président de l'UPML R-A

ÉDITO (SUITE)

■ Dans les prochains bulletins, vous découvrirez progressivement le travail des autres commissions et vous pourrez ainsi constater que votre Union travaille et se positionne comme l'une des plus dynamiques.

Ainsi l'UPML R-A a été à l'origine de deux récentes réunions des présidents d'Union.

■ Parallèlement à ce travail, l'Union oeuvre progressivement pour faire entendre sa voix et donc, à travers elle, celle de l'ensemble de la médecine libérale, au sein des instances régionales décisionnelles en matière d'organisation des soins.

Ainsi l'Union est membre du comité de

UPML

Un nouveau rôle en 1996 dans les ordonnances JUPPÉ

LES UPML se sont vu attribuer un rôle nouveau et parfois inattendu dans les structures d'évaluation mises en place dans les ordonnances JUPPÉ 1996.

RÔLE DES UPML DANS L'ORDONNANCE
RELATIVE À LA MAÎTRISE MÉDICALE
DES DÉPENSES DE SOINS

1) Il est institué des conférences régionales de santé chargées d'analyser l'évolution des besoins de santé et de procéder à l'examen des données relatives à la situation sanitaire et sociale de la population, propre à la région. Le rapport de cette conférence sera soumis, non seulement à la conférence nationale de santé et aux union régionales des caisses d'assurance maladie, mais aussi aux UPML (titre 1er article L-767).

2) Les UPML auront deux représentants dans chaque comité médical régional présidé par le MIR (Médecin Inspecteur Régional ou son représentant) assisté des deux médecins conseils. Ce comité aura pour tâche de se prononcer sur la matérialité des faits et sur les sanctions financières prises à l'encontre des méde-

cins auteurs de prescriptions ou d'actes irréguliers (article L315-3, titre I, ch. V).

3) La FMC devenant une obligation légale pour tout médecin, le Conseil National et les Conseils Régionaux comprendront des représentants des UPML, ces conseils étant chargés, en outre de remettre au conseil de l'ordre vos dossiers de façon à faire apparaître vos actions de formation tous les 5 ans (article L367-2, L367-4, L367-6).

Par ailleurs, l'UPML devra réserver une partie de ses fonds de façon à alimenter le FAF de chaque Conseil Régional de la FMC (article L367-10) toutes dispositions applicables à partir du 1er janvier 1997.

Enfin, les UPML seront chargées de diffuser les recommandations de bonne pratique établies par l'ANAES ou l'agence du médicament accompagnant les thèmes des RMO (article L162-12 à 15, titre VI, Ch 2, section 2.1).

RÔLES DES UPML DANS L'ORDONNANCE
RELATIVE À LA RÉFORME DE
L'HOSPITALISATION PUBLIQUE ET PRIVÉE

1) Article L 710-5 titre II article 2 : afin de promouvoir une politique active et continue d'amélioration de la qualité et de la

sécurité des soins, tous les établissements de santé publics et privés doivent faire l'objet d'une procédure d'accréditation.

Les établissements doivent être accrédités dans les 5 ans suivant la date de publication des ordonnances.

L'ANAES sera chargée de favoriser le développement de l'évaluation des pratiques professionnelles et de soins et de mettre en place le système d'accréditation.

2) Article L 791-5 section 2, titre 2 : les représentants des UPML rentreront dans le futur conseil d'administration de l'ANAES.

Par contre, à priori, il n'y aura aucun représentant des UPML dans les futures agences régionales de l'hospitalisation, dans les conférences régionales ou nationales de santé, ce dont on peut s'étonner ; à moins qu'un futur décret ne vienne préciser leur place.

*Dr J. Caton • Responsable de la
Commission Communication*

LES COMMISSIONS DE L'UPML R-A

URGENTES (8 membres) Responsable : Robert GOTTELAND
Regular, 73320 TIGNES ☎ 79 06 20 84

INFORMATIQUE (6 membres) Responsable : Bernard MULLER
1424 Route de Limorque, 74380 BONNE ☎ 50 92 31 31

DÉMOGRAPHIE (9 membres) Responsable : Jean-Paul PERCHE
8 rue A. de Vigny, 69003 LYON ☎ 78 37 04 40

DÉPENDANCE (9 membres) Responsable : Nicole PUECH
Route de Saint Maurice, 01500 CHATEAU GAILLARD ☎ 74 38 12 19

ÉVALUATION - DÉPISTAGE - PRÉVENTION - SANTÉ PUBLIQUE (9 membres) Responsable : Guy CHAUPLANNAZ
62 rue Saint Maximin, 69003 LYON ☎ 72 34 06 90

INFORMATION - COMMUNICATION - RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS EXTÉRIEURES (6 membres)
Responsable : Jacques CATON Clinique Émilie de Vialar, 116 rue Antoine Charial 69003 Lyon ☎ 78 54 77 18

FORMATION MÉDICALE CONTINUE (8 membres) Responsable : Georges GRANET
14 avenue de Limburg, 69110 LYON ☎ 78 59 05 26

EXAMEN DE PROJETS (9 membres) Responsable : Etienne ROUEFF
5 allée des platanes, 74940 ANNECY LE VIEUX ☎ 50 23 06 95

LE SERVEUR DE L'UNION

L'Union Professionnelle des Médecins exerçant à titre libéral (UPML) de Rhône Alpes met en place un serveur télématique destiné à l'ensemble des 10.000 Médecins Libéraux de la Région. Il sera complètement opérationnel au début de l'année 1996.

La conception de ce serveur lui permet d'être accessible de plusieurs façons :

- 1) À L'AIDE D'UN SIMPLE MINITEL en composant le 3614 code UPMRA (0,39 francs / mn, quelque soit la zone d'appel en Rhône-Alpes).
- 2) AU MOYEN D'UN PC (SOUS WINDOWS 3.1) OU D'UN MAC, équipé d'un Modem et d'un Logiciel fourni gratuitement sur simple demande au secrétariat de l'Union. La connexion dans ce cas se fera par l'intermédiaire de Kiosque Micro : 36 01 14 14 (0,59 francs / minute quelque soit la zone d'appel) à 14.400 Bauds.

DANS LES 2 CAS, un identifiant, et un mot de passe vous seront fournis par le secrétariat de l'UPML (que vous pouvez déjà contacter afin de vous inscrire). Aucun abonnement n'est nécessaire.

CE SERVEUR est indépendant de toute autre source de financement que l'Union ; et l'Union ne touche aucune redevance pour les connexions qui vous sont facturées au prix coûtant par France Télécom, sensiblement identiques à une communication locale.

Les applications d'un tel outil sont immenses. Il est destiné dans un premier temps à nous sensibiliser aux techniques de communication par réseau. Vous bénéficierez d'une messagerie électronique personnelle qui vous permettra à la fois de recevoir et d'envoyer des messages à tous nos confrères de la Région Rhône-Alpes. Vous pourrez également participer à de nombreux forums, télécharger des logiciels utilitaires, consulter des documents, des images, des calendriers de FMC régionale ou nationale, des banques de données, des tableaux de bord sur l'état sanitaire de la Région...

SERONT ÉGALEMENT POSSIBLES : l'évaluation des pratiques en temps réel, les relations avec les institutionnels (DRASS, CPAM, ORS, Hôpitaux...) l'enseignement.

Des passerelles sur le fameux réseau Internet seront disponibles à très court terme.

Actuellement, les différents membres de l'Union l'utilisent pour communiquer et préparer les séances des groupes de travail, limitant ainsi au maximum les déplacements à Lyon, toujours coûteux en temps.

LE CHOIX TECHNOLOGIQUE qui a été adopté (Interface SIAM de Computer Answerline, Minitel, PC et MAC) permet de toucher la quasi totalité des Médecins Libéraux de la Région. En effet, on évalue le taux d'informatisation dans notre Profession à environ 30 % et les possesseurs de Modem à moins de 10 %. Alors que la quasi totalité de nos confrères, possède un Minitel.

La qualité (vitesse de communication et graphisme), de l'accès au moyen d'un PC ou d'un MAC, devrait inciter la majorité d'entre nous à s'informatiser et ce, d'autant plus rapidement depuis la parution des ordonnances Juppé sur l'informatisation "obligatoire". Vous trouverez également dans ce serveur, de nombreux conseils sur l'informatique et de nombreuses versions

CONNECTEZ-VOUS

Renseignements

AU SECRÉTARIAT
DE L'UNION

UPML Rhône-Alpes
20, rue Barrier
69006 LYON
Tél : 72 74 02 75
Fax : 72 74 00 23

MINITEL

3614 Code UPMRA

MAC ET PC (SIAM)

36011414

Code UPMRA*SIAM

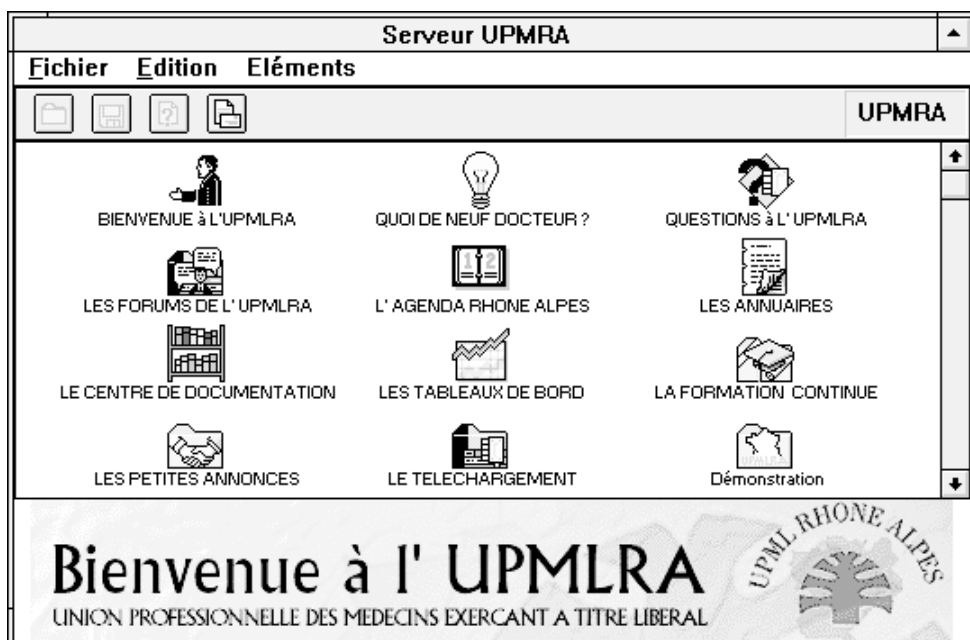
de démonstration de Logiciels médicaux. Les différents réseaux, que ce soit celui de l'Union de la Région Rhône-Alpes ou Internet sont les outils de communication de demain.

A bientôt sur le réseau de l'Union.

Dr Bernard Muller

Responsable de la

Commission Informatique



PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉPENDANTES

Faire le point avec les praticiens de terrain...

La prise en charge des personnes dépendantes représente de tels enjeux que cela justifiait que l'une des toutes premières commissions de travail mise en place par l'Union Professionnelle y soit consacrée.

NOUS AVONS SOUHAITÉ consacrer sa réflexion à la prise en charge au domicile ou au substitut du domicile des personnes dépendantes et semi-dépendantes, quelqu'en soit l'âge, dans le cadre de la médecine ambulatoire.

LA NÉCESSITÉ DE RÉPONDRE à des besoins trop évidents sur le terrain et la lassitude d'attendre des lois et dispositions particulières propres à répondre aux problèmes posés par la prise en charge de ces patients, ont depuis longtemps incité les médecins à mettre en place des réseaux en collaboration avec les structures sociales locales.

IL NOUS A SEMBLÉ ÉVIDENT que nous rencontrions tous des limites à cette prise en charge de patients parfois lourdes : limites médicales, limites économiques, limites sociales, limites dans la coordination entre les soignants.

LA COMMISSION A DONC VOULU FAIRE LE POINT avec les praticiens de terrain à partir du questionnaire qui a été adressé à l'ensemble des médecins libéraux de la région Rhône-Alpes.

Ce questionnaire fait l'objet actuellement d'une exploitation dont les résultats vous seront communiqués.

Mais on peut déjà souligner le nombre considérable de réponses reçues, dépassant très largement nos objectifs, la diversité des modes d'exercice des confrères qui ont bien voulu remplir ce document et la qualité des réponses apportées.

NOTRE OBJECTIF est d'utiliser cette meilleure connaissance des problèmes rencontrés dans notre région pour engager des contacts avec les instances sanitaires et tenter d'améliorer certains fonctionnements. La commission entend également apporter son soutien à des initiatives locales particulièrement intéressantes dans ce domaine précis et a déjà donné un avis favorable à un premier projet présenté à l'Union.

NOUS SOUHAITONS AINSI RÉPONDRE à l'une des missions essentielles de l'Union Professionnelle : mettre au service des médecins libéraux les moyens dont l'Union dispose désormais et faire percevoir les difficultés rencontrées et leurs souhaits auprès d'instances qui ont si peu l'habitude de les solliciter.

*Dr Emile OLAYA • Rapporteur
de la Commission Dépendance*

COMMISSION URGENCES

OPTIMISER LA FILIÈRE DE SOINS

Adapter les réponses aux urgences, en ville comme en milieu rural.

La commission compte 8 membres. Elle s'est donné pour but de chercher les moyens d'optimiser la filière de soins et adapter les réponses aux urgences, en ville comme en milieu rural :

aussi à analyser les rapports entre les Centres de Régulation des Appels et les médecins libéraux.

À partir de cette enquête, l'établissement d'une carte, visualisant la diversité des réponses à la permanence des soins et aux Urgences, vue sous l'angle de la médecine libérale pourrait éclairer les réflexions des pouvoirs publics en matière d'urgence.

COORDINATION DES SOINS : participation aux centres 15
IMPLICATION DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL des urgences
FORMATION à la prise en charge de tous types d'urgence avec proposition de protocoles adaptés à la médecine libérale
EVALUATION DU SCHÉMA RÉGIONAL d'organisation sanitaire (SROS)
CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL pour une étude portant sur la spécificité des urgences en zone de montagne

EN FAIT, POUR S'INVESTIR, il faut répondre à la question : combien de généralistes et spécialistes se sentent-ils concernés par l'Urgence ?

UNE ENQUÊTE EST EN COURS auprès des 10.165 médecins libéraux Rhône-Alpins. Elle a pour but de préciser l'organisation sur le terrain de la permanence des soins au niveau des médecins, la relation avec des structures de type SOS-Médecins, l'organisation de système de gardes cantonales ou communales, et l'organisation de cabinets de groupes ou autres structures. Elle vise

UNE AUTRE ENQUÊTE PLUS SPÉCIFIQUE AUX MÉDECINS DE MONTAGNE leur sera adressée prochainement.

Les médecins de montagne se sont structurés pour assurer une permanence de soins et la prise en charge des urgences, souvent en milieu hostile. Sous l'impulsion de l'association des médecins de montagne, ont vu le jour : une formation continue adaptée à l'exercice, une proposition de protocoles de traitement adaptés à la montagne, des conseils aux praticiens sur l'acquisition d'un plateau technique adéquat, l'informatisation

et la tenue de dossiers (transmis au médecin traitant pour les vacanciers), une évaluation des connaissances avec recueil épidémiologique de données (accidents de ski, surf...), débouchant sur des conseils de prévention (port du casque chez l'enfant, modification de réglage des fixations chez la femme...).

Une étude sur la pratique de cet exercice en montagne va être publiée dans le but d'en montrer les spécificités et son fonctionnement à moindre coût (85 % des urgences sont traitées directement sur place par des libéraux généralistes), à la grande satisfaction des patients.

Cette pratique peut servir de modèle d'adaptation des libéraux à l'urgence, tout en soulignant les points défectueux :

- impossibilité d'utiliser légalement des médicaments à usage hospitalier, alors que les stations sont distantes d'une heure environ des premières structures hospitalières,
- manque de reconnaissance, de certains actes pratiqués, par la nomenclature actuelle (carence grave lorsque les actes d'urgence représentent 30 à 50 % de l'activité dans certaines stations).

*Dr Robert Gotteland
Responsable de la Commission Urgences*

LE BUREAU



PRÉSIDENT
Dr YVES GRILLET
44, rue Amblard
26000 VALENCE
☎ 75 79 55 55



VICE-PRÉSIDENT
Dr MARC LEVRAT
6 rue de Saint-Etienne
42110 MONTROND LES BAINS
☎ 77 54 41 07



SECRÉTAIRE
Dr BERNARD ROUGIER
22 avenue de la gare
38210 TULLINS
☎ 76 07 00 56

LES COLLÈGES

SECTION SPÉCIALISTES



PRÉSIDENT
Dr JACQUES CATON
Clinique Émilie de Vialar
116 rue Antoine Charial 69003 LYON
☎ 78 54 77 18



VICE-PRÉSIDENT
Dr J. CHRISTOPHE FAYOL
103 Bd du Marais
69110 SAINTE FOY LES LYON
☎ 78 38 29 64



SECRÉTAIRE
Dr DOMINIQUE BLONDEL
138 Bd du Brou
01000 BOURG EN BRESSE
☎ 74 45 20 20

LES 80 ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UPML R-A

AIN

BLONDEL Marie-Dominique	BOURG EN BRESSE
CROZE Maurice	JUJURIEUX
DE HAAS Pierre	DOMPIERRE SURVEYLE
GROS Pierre	VIRIEU LE GRAND
LOUIS Marc	BOURG EN BRESSE
MARISSAL Philippe	CHAMPAGNE EN VALROMEY
PERRIN Jean-Claude	BELLEY
PUECH Nicole	CHATEAU GAILLARD

ARDÈCHE

FEIT Jean-Patrick	LA BEGUDE
GRANIER Bernard	ANNONAY
OLAYA Emile	ANNONAY
PELLET François	LES VANS

DRÔME

COSTES Pierre	MONTOISON
CRAMBERT Jean	VALENCE
GRILLET Yves	VALENCE
INGIGNOLI Bernard	VALENCE
LEICHER Claude	ETOILE SUR RHONE
NAVA Guy-François	PIERRELATTE
PARE Etienne	VALENCE
PORTE Jean-Michel	SAINT SORLIN EN VALLOIRE
ROUHIER Dominique	VALENCE

ISÈRE

ALLOUCH J. Michel	GRENOBLE
BERTHET Pierre	GRENOBLE
BONNET Pascal	CESSIEU
CARNIAUX François	GRENOBLE

ISÈRE (suite)

CHAPUIS André	VIENNE
DEGRYSE Philippe	VOREPPE
GALLAND Olivier	GRENOBLE
GROSCLAUDE Gérard	LA TRONCHE
ROUGIER Bernard	TULLINS

LOIRE

ALBOUY Alain	SAINT ETIENNE
BANCET Jacques	SAINT GALMIER
BARBIER Yvan	SAINT ETIENNE
BARRAU-DUPOUIT Colette	SAINT ETIENNE
BERLIER Paul	FIRMINY
BLANC Jean-Paul	SAINT ETIENNE
BOUTON Richard	ROANNE
CHARLES Dominique	ROANNE
DOMENICHINI Yves	SAINT ETIENNE
DREVON Olivier	SAINT ETIENNE
DUPLAN Alain	MONTBRISON
LEVRAT Marc	MONTROND LES BAINS
MELDENER Michel	SAINT ETIENNE
MORAND Bernard	ROANNE
RAILLARD Nicole	SAINT ETIENNE
ROUCHOUSE Bernard	SAINT ETIENNE
SONZINI Christian	PELUSSIN

RHÔNE

BEZ Nicole	LYON
BROUILLET François	LYON
CATON Jacques	CALUIRE
CHAUPLANNAZ Guy	LYON
DAVID Philippe	LYON



SECRÉTAIRE-ADJOINT
Dr PIERRE BERTHET
18 Avenue Alsace-Lorraine
38000 GRENOBLE
☎ 76 47 04 09



TRÉSORIER
Dr JEAN-PAUL DONZEL
38 quai Roissard
73000 CHAMBERY
☎ 79 69 47 64



TRÉSORIER-ADJOINT
Dr YVAN BARBIER
21 rue des Drs Charcot
42000 SAINT-ÉTIENNE
☎ 77 32 53 57

SECTION GÉNÉRALISTES

Le bureau du Collège des Médecins Généralistes a demandé que ne figurent sur le Bulletin de l'Union, ni photos, ni adresses, ni même la constitution du bureau.

Dont acte.

Le Comité de Rédaction

Section des Médecins Généralistes de l'Union Régionale des Médecins libéraux Région Rhône Alpes

Dr LEICHER Vice Président

10 Juin 1996 11h 15

Dr GRILLET Directeur de la publication du bulletin de l'UPML Rhône Alpes
double pour info au Dr CATON Rédacteur en chef

Cher Confrère

Par la présente, je te fais savoir au nom du bureau de la section des Médecins Généralistes et des élus MGF de la section des Médecins Généralistes de l'UPML, que nous demandons que soient retirés nos noms et photos du bulletin n°1 de l'UPML Rhône Alpes.

Une confirmation te parviendra par pli recommandé avec AR.

Avec mes sentiments confraternels.

Dr C. LEICHER

RHÔNE (suite)

DELORME Philippe	FRANCHEVILLE
DUBOR Pierre	LYON
FAYOL Jean-Christophe	SAINTE FOY LES LYON
GERALD Dominique	LYON
GRANET Georges	SAINTE FOY LES LYON
MAZOYER Jean-François	CALUIRE
PERCHE Jean-Paul	LYON
RONZIERE Gilles	SAINT FONS
SETIEY Louis	VILLEFRANCHE
THERON Eric	L'ARBRESLE
THIZY Jean-François	LYON

SAVOIE

BARBIER Jean-Marie	CHAMBERY
BIANCHI J. Dominique	LARAVOIRE
DONZEL Jean-Paul	CHAMBERY
GOTTELAND Robert	TIGNES
GOURMELEN Olivier	CHAMBERY
HABOZIT Bernard	CHAMBERY
LACONIN François	ALBENS
MAGNIER Georges	ENTRE DEUX GUIERS
VIGNOULLE Jean-Luc	CHAMBERY

HAUTE-SAVOIE

BARBEDIENNE Paul	THORENS GLIERES
CARTIER Anne-Marie	GAILLARD
DE LA HERONNIERE	RUMILLY
LEMETTRE Patrick	LA BALME DE SILLINGY
MARTIN Jacques	MARNAZ
MULLER Bernard	BONNE
PRIGENT Alain	AMPHION LES BAINS
ROUEFF Etienne	ANNECY LE VIEUX

L'UPML RHÔNE-ALPES

DEUX ANS D'EXISTENCE

Née de la loi du 4 janvier 1993 et du décret d'application du 14 décembre 1993, l'UPML Rhône-Alpes a été installée en Préfecture de Région le 16 juin 1994.

UNE ASSEMBLÉE

Auparavant, le 26 avril 1994, 10.165 médecins exerçant à titre libéral en Rhône-Alpes (dont 5.375 généralistes et 4.790 spécialistes) ont élu leur assemblée parmi les listes établies par les syndicats nationaux représentatifs de la profession et validées par les pouvoirs publics. Cette assemblée élue pour 6 ans est composée de 80 membres réunissant un collège de médecins généralistes et un collège de médecins spécialistes.

UN BUDGET AUTOFINANCÉ

Gage d'indépendance, les dépenses de l'UPML Rhône-Alpes sont financées par la contribution des médecins eux-mêmes. Chaque praticien en activité dans le cadre du régime conventionnel verse une cotisation annuelle obligatoire. Cette contribution proportionnelle aux revenus est limitée au plafond Sécurité Sociale fixé à 766 francs pour 1995.

L'assemblée de l'UPML Rhône-Alpes élit une commission de contrôle financier, à laquelle est adjoint un commissaire aux comptes et où tous les syndicats sont représentés (cf. p.8 "où passe votre argent").

Dr Bernard Rougier

Secrétaire Général de l'UPML R-A

EXERCICE 94 / 95

VOS COTISATIONS

4.784.915 F (frais d'élection déduits)

Dr J.P. DONZEL • Trésorier de l'Union
Dr J.F. MAZOYER • Président de la
Commission Contrôle des Finances

LES DÉPENSES

ACHAT DU SIÈGE DE L'UNION

Le financement de l'achat (2 M de F) a été fait grâce à un prêt de 2 M de F sur 7 ans, couvert par le placement en SICAV de 2 M de francs dont le rapport est supérieur au coût financier de l'emprunt.

Ce montage ramène le coût réel des locaux à environ 1,3 M de F.

Cette opération a pu être réalisée grâce à "l'avance" que constituaient les cotisations 94, alors que l'Union se mettait progressivement en place, sans dépenses importantes.

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Équipement des locaux, informatique, serveur, fournitures, salaires et charges sociales, divers.

PROVISIONS

Nantissement du prêt

Indemnisation et frais de déplacement des élus

Actions des commissions.

SOLDE 94 / 95

+ 900.000 F (à reporter sur 95/96)

EXERCICE 95 / 96 - Budget prévisionnel

VOS COTISATIONS

5.304.522 F

SOLDE 95 / 96

≈ 3.400.000 F (y compris produits financiers)

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

≈ 3.000.000 F

Cette somme peut être entièrement
consacrée aux actions de l'Union.

AIDE AUX PROJETS

L'Union Professionnelle Rhône-Alpes est prête à subventionner tout projet ayant trait à la prévention, à l'évaluation, à l'épidémiologie ou à la Santé Publique, émanant des médecins exerçant à titre libéral dans la Région (groupes, associations, réseaux, ...).

Ces projets libéraux pourront éventuellement être établis en partenariat avec d'autres secteurs de la Santé.

La Commission "Examen des Projets" de l'Union étudiera chaque projet selon des critères méthodologiques, qui seront disponibles sur simple demande, dès le mois de septembre, au secrétariat de l'Union.

La Commission proposera ensuite au vote de l'Assemblée Générale de l'Union de subventionner chaque projet retenu pour aider à sa réalisation.

Dr E. ROUEFF

COURRIER DES LECTEURS

Ce bulletin de l'Union ne doit pas être seulement un "émetteur". Il doit être également un "récepteur". Pour connaître vos opinions, vos critiques, vos interrogations, vos souhaits, et pour pouvoir les diffuser, nous ouvrirons dès le prochain numéro une rubrique alimentée par votre courrier.

UPML R-A

Mme LOUVET

20, rue Barrier 69006 Lyon

ÉCRIVEZ-NOUS

Dr J. BANCET

UPML Le Bulletin

PARUTION SEMESTRIELLE DE
L'UNION PROFESSIONNELLE DES MEDECINS
EXERÇANT À TITRE LIBÉRAL
dans la région Rhône-Alpes

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Dr Yves GRILLET

RÉDACTEURS EN CHEF
Dr Jacques CATON, Dr Jacques BANCET
Dr Jean-François MAZOYER

SIÈGE SOCIAL
UPML : 20, rue Barrier 69006 Lyon
Tél 72 74 02 75 - Fax 72 74 00 23

N° ISSN : en cours

RÉALISATION
TRANSIT Communications
29, rue Édouard Herriot 69002 Lyon
Tél. 78 27 88 44 - Fax. 78 28 68 63